



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 483-1, 598-1 ET 713

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 septembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements 483-1, 598-1 et 713, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 483-1

Règlement modifiant le règlement numéro 483 afin de soustraire certains objets et de réduire le montant d'emprunt de 9 018 000 \$ à 6 470 500 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 598-1

Règlement modifiant le règlement numéro 598 afin d'inclure au bassin de taxation «C» le lot 5 636 758 du cadastre du Québec situé sur la rue Maurice, secteur Lachenaie, Terrebonne.

RÈGLEMENT NUMÉRO 713

Règlement décrétant des travaux d'inspection et de réfection d'ouvrages d'art sous responsabilité municipale entière ou partielle et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 921 000 \$.

QUE lesdits règlements numéros 483-1, 598-1 et 713, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 19 novembre 2018, le règlement numéro 483-1 réduisant l'emprunt à 6 470 500\$, le règlement 598-1 ainsi que le règlement 713 décrétant un emprunt de 1 921 000\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 483-1, 598-1 et 713 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Terrebonne, ce 28 novembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
